ABC PROPRETE
Société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros
Siège social : 6 avenue Roland Moreno, 95740 FREPILLON
572 057 842 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 1ER JANVIER 2025

Le 1er janvier deux mille vingt-cinq,
A 10 heures,

La **société LA PRAIRIE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 avenue Roland Moréno, 95740 FREPILLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 651 910 RCS PONTOISE, représentée aux présentes par son Président, la société LA PRAIRIE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Kevin CHAUDAT,

agissant en qualité de Présidente de la société ABC PROPRETE sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

Conformément à l'article 5 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social du 6 avenue Roland Moreno, 95740 FREPILLON au 15 bis rue de Nesles, 95810 ARRONVILLE, et ce à compter de ce jour.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 15 bis rue de Nesles, 95810 ARRONVILLE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Certifié conforme à l'original

La Présidente
La société LA PRAIRIE
Représentée par Monsieur Kevin CHAUDAT